

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2024N°31

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi vingt-six mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 09 mars 2024

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, VALOIS Pierre

Absent : néant

Excusé : Monsieur DE GUILLEGON Olivier.

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE 2024 DEMANDE FDAC

Monsieur le Maire expose au conseil que suite à la récupération de la compétence voirie communale auprès de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne, pour cette année il convient de réaliser ces travaux par nous-même.

La Communauté de Communes a proposé pour les années suivantes la possibilité de passer en maîtrise d'œuvre déléguée et chaque conseil municipal doit se prononcer.

Monsieur le Maire propose au conseil de reprendre la gestion de la voirie en direct comme cela se faisait autrefois, compte tenu d'entreprises locales dont les prix sont compétitifs si on les compare aux marchés passés par la Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité de ses membres :

Approuve et décide que les travaux de voirie communale seront désormais gérés par la commune à partir de 2024.

Décide de lancer un programme d'investissement sur la voirie communale d'environ 18 000 euros HTVA, inscrit au budget 2024, compte tenu de dégradations importantes dues aux intempéries de l'hiver.

Sollicite auprès de Monsieur le Président du Département l'aide FDAC maximale de 4 650 euros pour la période de trois années.

Approuve le plan de financement et échéancier suivant :

Montant des travaux suivant devis	16 524.40 € HTVA
FDAC sollicitée	4 650.00 €
Autofinancement commune	11 874.00 €

Echéancier : début des travaux Juin 2024.

Autorise, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le 10 avril 2024

BONNES, le 8 Avril 2024

Le Maire

S. BEGUERIE

